



C/29/14

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 octobre 1995

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Vingt-neuvième session ordinaire Genève, 17 octobre 1995

NOTE SUR LES DÉCISIONS ADOPTÉES EN SESSION

document adopté par le Conseil

Introduction

1. Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa vingt-neuvième session ordinaire, à Genève, le 17 octobre 1995, sous la présidence de M. Bill Whitmore (Nouvelle-Zélande).
2. Le Conseil a pris les décisions consignées ci-après sous l'intitulé du point de l'ordre du jour correspondant.
3. Le projet de compte rendu de la session sera soumis à la prochaine session du Conseil pour adoption.

Adoption du compte rendu de la vingt-huitième session ordinaire

4. Le Conseil a adopté le compte rendu tel qu'il figure dans le document C/28/13 Prov.

Examen de la conformité de la législation du Bélarus avec la Convention UPOV

5. Le Conseil a relevé que la demande d'avis a été faite à l'égard de l'Acte de 1978, alors que, de l'avis du Bureau de l'Union (paragraphe 33 du document C/29/13), la législation du Bélarus est conforme pour l'essentiel aux dispositions de l'Acte de 1991. Il a également relevé que le Bélarus n'a pas présenté de demande à l'égard de l'Acte de 1991 en raison de la difficulté qu'il éprouverait à examiner 15 genres et espèces végétaux à la date à laquelle il deviendra lié par la Convention, alors que cette difficulté pourrait être surmontée par le recours à la coopération en matière d'examen. Sur la base de ces constatations, le Conseil:

a) a décidé de prendre une décision positive sur la conformité de la Loi sur les brevets d'obtention végétale du Bélarus avec les dispositions de l'Acte de 1978, et a noté que la loi du Bélarus est également conforme aux dispositions de l'Acte de 1991;

b) a décidé d'autoriser le Secrétaire général d'informer le Gouvernement biélorussien de la décision consignée ci-dessus et de l'informer que le Bélarus sera également en mesure de déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 dès que le nombre de genres et d'espèces protégés sera de 15.

Examen de la conformité de la législation de la Bolivie avec la Convention UPOV

6. Sur la base des conclusions tirées par le Bureau de l'Union aux paragraphes 51 à 53 du document C/29/12 et de la déclaration de la délégation de la Bolivie selon laquelle elle accepte lesdites conclusions, le Conseil a décidé :

a) de faire savoir au Gouvernement bolivien que le Règlement général fournit le cadre d'une législation qui, lorsque les modifications qu'il convient d'y apporter auront été faites, sera conforme à l'Acte de 1978;

b) de prier le Bureau de l'Union d'offrir son aide au Gouvernement bolivien en ce qui concerne les modifications qui s'imposent pour qu'il y ait conformité ou qu'il conviendrait d'apporter pour d'autres raisons;

c) de faire savoir également au Gouvernement bolivien que, lorsque les modifications proposées par le Bureau de l'Union auront été apportées, il sera en mesure de déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1978;

d) d'autoriser le Secrétaire général à informer le Gouvernement bolivien de la décision consignée ci-dessus.

Rapport du Président sur les travaux des quarante-neuvième et cinquantième sessions du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, de recommandations préparées par ce Comité

7. Ce point de l'ordre du jour n'a pas appelé de décision.

Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1994; rapport complémentaire sur les activités durant les neuf premiers mois de 1995

8. Le Conseil a approuvé le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1994 figurant dans le document C/29/2, et pris note du rapport sur les activités menées durant les neuf premiers mois de 1995 figurant dans le document C/29/3.

État d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique

9. Le Conseil a pris note des travaux du Comité administratif et juridique décrits dans le document C/29/9.

État d'avancement des travaux du Comité technique, des Groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

10. Le Conseil a pris note des programmes de travail du Comité technique et des Groupes de travail techniques figurant dans le document C/29/10 et ses additifs, et les a approuvés. Il a procédé à un échange de vues sur le mandat du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN, et exprimé le vœu que le programme de travail se concentre sur les méthodes qui présentent un intérêt réel ou potentiel pour l'examen DHS, en particulier, et la protection des obtentions végétales, en général.

Examen et approbation du programme et du budget pour l'exercice biennal 1996-1997

11. Le Conseil a adopté le programme et le budget de l'Union pour l'exercice biennal 1996-1997 tel qu'il figure dans le document C/29/4, sous réserve de ce qui suit :

a) Les principaux objectifs du programme (paragraphe 2 du document précité) ont été reformulés comme indiqué à l'annexe I du présent document;

b) Le Comité administratif et juridique pourra tenir moins de sessions que prévu au Chapitre II, sous la rubrique UV.05;

c) Les activités décidées par le Comité consultatif - la tenue d'une réunion d'information à Rome au printemps de 1996 et la tenue éventuelle d'un symposium à Genève en 1997 - seront financées dans le cadre des ressources disponibles;

d) A la suite de l'adhésion du Portugal et de l'Ukraine, chacun apportant une demi-unité de contribution, les recettes provenant des contributions se monteront pour l'exercice biennal 1996-1997 à 5 353 370 francs suisses, et les dépenses à couvrir par un prélèvement sur le Fonds de réserve se monteront à 33 000 francs suisses.

12. La récapitulation du budget et les comparaisons ainsi que les contributions dues par les États membres en janvier 1996 et en janvier 1997 sont par conséquent comme indiqué aux annexes II et III du présent document.

Calendrier des réunions pour 1996

13. Le Conseil a fixé les réunions pour 1996 aux dates indiquées à l'annexe IV du présent document.

14. Il a été relevé que le Comité administratif et juridique ne tiendra peut-être pas l'une des sessions prévues et que la réunion d'information de Rome pourrait se tenir le 19 avril (la session de la Commission des ressources phytogénétiques étant prévue pour la période du 22 au 26 avril 1996).

Élection du nouveau Président et du nouveau Vice-président du Comité administratif et juridique

15. Le Conseil a élu, dans chaque cas pour un mandat de trois ans, qui expirera à la fin de la trente-deuxième session ordinaire du Conseil, en 1998 :

- a) M. H. Dieter Hoinkes (États-Unis d'Amérique) Président du Comité;
- b) M. John Carvill (Irlande) Vice-président du Comité.

16. Le Conseil a remercié M. Henning Kunhardt (Allemagne) pour le travail accompli durant son mandat.

Élection du nouveau Président et du nouveau Vice-président du Comité technique

17. Le Conseil a élu, dans chaque cas pour un mandat de trois ans, qui expirera à la fin de la trente-deuxième session ordinaire du Conseil, en 1998 :

- a) M. Joël Guiard (France) Président du Comité;
- b) Mme Elise Buitendag (Afrique du Sud) Vice-présidente du Comité.

18. Le Conseil a remercié Mme Jutta Rasmussen (Danemark) pour le travail accompli durant son mandat.

Situation dans les domaines législatif, administratif et technique

19. Le Conseil a décidé que le Comité consultatif devra examiner à sa prochaine session la nécessité des "documents statistiques" (documents C/29/5 à 7).

Divers

20. Le Conseil a décidé que les comités et groupes de travail de l'UPOV ne devraient tenir leurs réunions que sur le territoire des membres (des parties contractantes) de l'UPOV.

21. *La présente note a été adoptée à l'unanimité par le Conseil en fin de séance.*

[Quatre annexes suivent]

ANNEXE I

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Texte révisé adopté par le Conseil

2. Les principaux objectifs du programme de 1996-1997 sont les suivants :

i) coordonner et faciliter la protection des obtentions végétales par les États membres dans le cadre de la Convention UPOV en fournissant un forum pour les discussions et les décisions;

ii) promouvoir un plus grand rapprochement des législations et des procédures administratives des États Membres.

iii) intensifier encore la coopération juridique et technique entre les États membres, notamment en vue d'appuyer les projets de coopération entre États pour l'examen des demandes de protection;

iv) prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter le travail des obtenteurs et la tâche des autorités des États membres compétentes en matière de protection des obtentions végétales;

v) propager l'idée d'une protection des obtentions végétales, notamment dans les pays qui n'accordent pas encore ce genre de protection, en expliquant, le cas échéant en coopération avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales, la nécessité de protéger les obtentions végétales et les modalités de cette protection; publier des renseignements à cet effet;

vi) promouvoir l'adhésion des États à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et aider les États à prendre les mesures leur permettant d'adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et, jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Acte de 1978, assister les États qui le désirent à prendre en temps opportun les mesures qui leur permettront d'adhérer à l'Acte de 1978 de la Convention;

vii) proposer ou promouvoir des programmes de formation et d'enseignement en matière de protection des obtentions végétales, en repérant des sources de financement extrabudgétaire pour ces programmes;

viii) poursuivre l'introduction progressive de la langue espagnole dans les activités du Bureau en développant l'interprétation vers l'espagnol durant les réunions ainsi que la publication d'informations et de documentation dans cette langue;

ix) observer les progrès accomplis en dehors de l'UPOV en ce qui concerne la conservation et la mise à disposition des ressources génétiques et examiner les conséquences possibles de ces progrès sur la protection des obtentions végétales en général et sur l'UPOV en particulier;

x) examiner diverses possibilités de protection juridique des innovations dans les domaines du génie génétique et de la biotechnologie et observer les progrès concernant la protection juridique des innovations relatives aux animaux.

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

RÉCAPITULATION DU BUDGET ET COMPARAISONS (en milliers de francs)

Chiffres réels de 1992-1993	Budget de 1994-1995			Budget pour 1996-1997
		RECETTES		
4 116	4 855,5	Contributions		5 353
		Autres		
17	5	-	Publications	12
211	89	-	Recettes diverses	118
<u>4 344</u>	<u>4 949,5</u>			<u>5 483</u>
		DEPENSES		
2 644	2 975	UV.09	<u>Dépenses de personnel :</u>	3 066
			<u>Voyages officiels :</u>	
			- <i>Missions [fonctionnaires]</i>	
		UV.04	- Groupes de travail techniques	60
		UV.08	- Relations avec les gouvernements et les organisations	150
204	168		- Total partiel	210
			- <i>Voyages de tiers [non-fonctionnaires]</i>	
		UV.01	- Conseil : conférenciers du symposium	16
32	15		- Total partiel	16
			<u>Services contractuels :</u>	
			- <i>Conférences</i>	
		UV.01	- Conseil	31
		UV.02	- Comité consultatif	30
		UV.03	- Comité technique	41
		UV.05	- Comité administratif et juridique	48
		UV.06	- Réunion avec les organisations internationales	7
105	112		- Total partiel	157
82	128	UV.07	- <i>Impressions : information et documentation</i>	148
			- <i>Autres</i>	
		UV.03	- Comité technique	27
		UV.05	- Comité administratif et juridique	13
		UV.07	- Information et documentation	247
		UV.10	- Dépenses de soutien du programme	9
74	71		- Total partiel	296
		UV.10	<u>Dépenses générales de fonctionnement :</u>	
113	127		Location de locaux	140
7	8	UV.10	<u>Fournitures</u>	9
2	14	UV.10	<u>Acquisition de mobilier et de matériel</u>	15
<u>9</u>	<u>35,5</u>	UV.10	<u>Autres dépenses</u>	<u>41</u>
3 272	3 653,5		Total partiel : dépenses propres de l'UPOV	4 098
1 191	1 296	UV.11*	Dépenses communes	1 418
<u>4 463</u>	<u>4 949,5</u>		Total général	<u>5 516</u>
(119)	0	(DEFICIT)	- prélevé sur le fonds de réserve	(-33)

[L'annexe III suit]

* A l'exclusion de la quote-part de l'UPOV dans les recettes communes de l'OMPI, qui figure sous la rubrique "Autres - Recettes diverses" ci-dessus.

ANNEXE III

CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES
(en milliers de francs suisses)

<u>Chiffres réels 1994</u>	<u>Chiffres réels 1995</u>	<u>États membres</u>	<u>Nombre d'unités</u>	<u>Budget biennal 1996-1997</u> <u>Contributions dues en</u>	
				<u>janvier 1996</u>	<u>janvier 1997</u>
49 668	53 641	Afrique du Sud	1,0	53 641	53 641
248 340	268 205	Allemagne	5,0	268 205	268 205
-	10 728	Argentine	0,2	10 728	10 728
49 668	53 641	Australie	1,0	53 641	53 641
-	80 462	Autriche	1,5	80 462	80 462
74 502	80 462	Belgique	1,5	80 462	80 462
49 668	53 641	Canada	1,0	53 641	53 641
74 502	80 462	Danemark	1,5	80 462	80 462
74 502	80 462	Espagne	1,5	80 462	80 462
248 340	268 205	États-Unis d'Amérique	5,0	268 205	268 205
49 668	53 641	Finlande	1,0	53 641	53 641
248 340	268 205	France	5,0	268 205	268 205
24 834	26 820	Hongrie	0,5	26 820	26 820
49 668	53 641	Irlande	1,0	53 641	53 641
24 834	26 820	Israël	0,5	26 820	26 820
99 336	107 282	Italie	2,0	107 282	107 282
248 340	268 205	Japon	5,0	268 205	268 205
49 668	53 641	Norvège	1,0	53 641	53 641
49 668	53 641	Nouvelle-Zélande	1,0	53 641	53 641
149 004	160 923	Pays-Bas	3,0	160 923	160 923
24 834	26 820	Pologne	0,5	26 820	26 820
-	-	Portugal	0,5	26 820	26 820
24 834	26 820	République tchèque	0,5	26 820	26 820
248 340	268 205	Royaume-Uni	5,0	268 205	268 205
24 834	26 820	Slovaquie	0,5	26 820	26 820
74 502	80 462	Suède	1,5	80 462	80 462
74 502	80 462	Suisse	1,5	80 462	80 462
-	-	Ukraine	0,5	26 820	26 820
-	10 728	Uruguay	0,2	10 728	10 728
<u>2 334 396</u>	<u>2 623 045</u>		<u>49,9</u>	<u>2 676 685</u>	<u>2 676 685</u>

[L'annexe IV suit]

ANNEXE IV

DATES DES RÉUNIONS EN 1996

présentées dans l'ordre des organes

Conseil

24 octobre

Comité consultatif

17 avril

23 octobre

Comité administratif et juridique

15 et 16 avril

21 et 22 octobre

Comité technique

16 au 18 octobre

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

11 au 14 juin, Thessalonique, Grèce

Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur

4 au 6 juin, Hanovre, Allemagne

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

22 au 26 avril, Tel Aviv, Israël

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

15 au 19 avril, Tel Aviv, Israël

Groupe de travail technique sur les plantes potagères

8 au 12 juillet, Brno, République tchèque

Groupe de travail sur les méthodes biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

11 au 13 mars 1997, Cambridge, Royaume-Uni